



PROGRAMME FORMATION PSAE

(Premiers Secours Adaptés à l'Enfant et au Nourrisson)

DESCRIPTIF

PUBLIC : personnels de crèche, assistantes maternelles, personnels exerçant en milieu scolaire, personnels d'accueil de loisirs, et toutes autres personnes travaillant en contact avec des enfants.

EFFECTIF : 12 stagiaires maximum par groupe

DURÉE : 7h de face à face pédagogique

PRE-REQUIS : Aucun

INTERVENANT : Formateur expérimenté en secourisme professionnel ou sapeur-pompier.

Tarif : à partir de
800€ HT
pour un groupe en intra

OBJECTIFS : maîtriser les risques spécifiques du travail avec des enfants, les procédures et protocoles internes en cas d'urgence et également être capable d'exécuter correctement les gestes de secours destinés à :
Protéger la victime et les témoins.
Alerter les secours d'urgence adaptés.
Empêcher l'aggravation de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours spécialisés.

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Chaque situation théorique est illustrée par des exercices pratiques. Les simulations d'accident utilisent des scénarios probables et spécifiques aux structures d'accueil du jeune enfant. Le formateur évalue les stagiaires tout au long de la formation lors d'exercices pratiques et d'apprentissages gestuels, puis à la fin de la formation par des simulations d'accidents, cas concrets de synthèses. Le stagiaire est **acteur dynamique** de son apprentissage.

MÉTHODE D'ÉVALUATION : Mise en situation
Questionnaires évaluation préalable et en fin de formation.

ACCESSIBILITE : La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 (décret n° 2009-500 du 30 avril 2009 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public et des bâtiments à usage d'habitation) pose l'obligation de mise en accessibilité des bâtiments avant le 1er janvier 2015 pour tous les établissements recevant du public (ERP) : toute personne à mobilité réduite ou ayant un handicap doit pouvoir accéder à l'établissement, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées.

PROGRAMME

1- PRÉVENIR LES RISQUES D'ACCIDENTS EN STRUCTURES D'ACCUEIL

2- MODULE COVID 19

- *Les mesures barrières au travail,*
- *Le lavage des mains à l'eau et au savon ou par friction hydroalcoolique,*
- *Porter correctement un masque et le retirer,*
- *Mettre des gants et les retirer,*
- *Conduite à tenir en entreprise en cas de suspicion de COVID-19,*
- *Adaptation des gestes de secours et des conduites à tenir pour prévenir les risques de transmission lors d'une intervention.*

2- LA PROTECTION EN CAS D'ACCIDENT

3- L'EXAMEN D'UN ENFANT ET D'UN NOURRISSON

4- L'ALERTE

5- LES PROTOCOLES INTERNES

6- SECOURIR UN ENFANT ET UN NOURRISSON

- Saignement abondant / hémorragies
- Étouffement / Obstruction des voies respiratoires.
- Malaise et maladie (PAI, protocole température, administration de médicament, etc)
- Les brûlures
- Les traumatismes (chutes, coups, morsures, etc)
- Les plaies
- La victime inconsciente qui respire La victime inconsciente et qui ne respire pas.

7- LA GESTION DU STRESS EN SITUATION D'URGENCE